

24-07-04 Administration Générale – Instances intercommunales

SIEL-TE – Installation de compteurs dans 20 armoires d'éclairage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'installation de compteurs dans 20 armoires d'éclairage. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Installation compteurs dans 20 armoires d'éclairage	8 880 €	92.0 %	8 169 €	0 €
TOTAL	8 880 €		8 169 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Je vous demande de bien vouloir :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'"installation de compteurs dans 20 armoires d'éclairage" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'"installation de compteurs dans 20 armoires d'éclairage" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 2 juillet 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**Le Secrétaire de séance
Claude BRUNEAU, 6^e adjoint**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 1^{er} juillet 2024

24-07-04 Administration Générale – Instances intercommunales

SIEL-TE – Installation de compteurs dans 20 armoires d'éclairage

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PAPIN Mireille - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme PAPIN à M. SERVANT
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à M. MOUNIER
M. DI PAOLO à M. TALIA
M. BLANCHARD à Mme BISACCIA
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. PELLEGRIN

Etait secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Publiée le :